



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce  
**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021  
**Date de publication:** SHAB 23.11.2021, **Publication répétée:** 24.11.2021  
**Numéro de publication:** BH00-0000004667

**Entité de publication**

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

## Sommation des entreprises individuelles, C. DALGAS Architecte HES, membre UTS-GPA

### 1. Publication

**Organisation concernée:**

C. DALGAS Architecte HES, membre UTS-GPA  
CHE-112.631.159  
Rue des Artisans 11  
1299 Crans-près-Céligny

**Remarques juridiques:**

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

**Remarques juridiques complémentaires:**

La carence est notamment due au fait que l'entreprise ne dispose plus d'une adresse valable  
L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 100. Les débours sont fixés à CHF 15.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 24.12.2021

**Point de contact:**

Registre du commerce du canton de Vaud,  
Rue Grenade 38, P.O.B. 78  
1510 Moudon